

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i>	Notes et commentaires
1870	Il existe environ 36 écoles arabes-françaises et 13 000 enfants, arabes ou kabyles, sont scolarisés.	<p>La France est durement frappée par la défaite de 1870 et par la Commune.</p> <p>La répression fait 20 000 morts dans les rues de Paris.</p> <p>La défaite de 1870, la perte de l'Alsace Lorraine entraînent une grande perte de prestige de la France en Algérie qui vient en outre de subir une période de sécheresses durant laquelle invasions de sauterelles, famine et épidémies se sont succédées. Le pouvoir militaire est violemment contesté.</p>
1871	<p>La révolte du bachaga Mohammed Mokrani. aura des prolongements durant les dix années suivantes en séparant les communautés et en aggravant l'hostilité des musulmans vis à vis de l'enseignement français, comme la méfiance des colons et leurs réticences vis à vis de l'enseignement dispensé aux indigènes qui s'étaient retournés contre eux.</p> <p>Cette période correspond à un recul de l'enseignement des enfants d'origine arabes ou berbères</p>	<p>Les décrets Crémieux :</p> <p>Ils instituent un régime civil en Algérie, prévoient le découpage du territoire en 3 départements sous autorité d'un préfet civil, attribuent la citoyenneté française aux israélites.</p> <p>La révolte de 1871 :</p> <p>Dans les tribus, les chefs qui traitaient avec les officiers français, parce qu'ils reconnaissaient à ces derniers les vertus et la gloire des combattants à qui Dieu avait accordé la victoire, méprisent l'autorité civile.</p> <p>En outre ils se sentent humiliés par une loi qui les place en infériorité par rapport à la population juive qui, quarante ans plus tôt, occupait le dernier échelon de la société de la Régence, après</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »	Notes et commentaires
		les esclaves. Un homme puissant de l'Est Algérien: Ahmed Mokrani, s'était rallié à la France en 1838. La modification prévisible de la société conduit à la révolte son fils Mohammed. Pour mobiliser ses troupes ce dernier prêche le « djihad », portant alors sur le terrain religieux une opposition d'abord politique. <i>Cf. sur le site, en « Archives : « Insurrection de Mokrani : lettre de Mme Chantréaux, fille de E.Scheer, au Journal d'Alger ».</i>
1873	Diminution du nombre d'écoles arabes-françaises: il n'en existe plus que 26.	
1874	Création de l'Ecole normale d'institutrice de Miliana. Création du séminaire des Pères Blancs à Maison Carrée.	
1875	<i>Décret du 15 août 1875: « L'enseignement primaire est gratuit dans les écoles arabes-françaises des territoires de commandement (régions administrées par l'armée dans les territoires du Sud). Il comprend les éléments de la langue française, la lecture et l'écriture en français, les éléments du calcul et du système légal des poids et mesure ainsi que la lecture et l'écriture en arabe »</i> Cependant le nombre d'écoles arabes-françaises continue de diminuer.	
1876	Il n'existe plus que 21 écoles arabes-françaises	

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »	Notes et commentaires
1879	<p>En France, Paul Bert remet un rapport pour la réorganisation complète de l'enseignement qui prévoit d'écarter de l'église catholique au profit d'une école gratuite, laïque et obligatoire</p> <p>Création d'une école normale à Constantine.</p> <p>Jules FERRY, ministre de l'instruction publique, demande une grande enquête sur l'enseignement franco-musulman pour le réformer.</p> <p>Création par Paul Bert d'une Ecole de droit, d'une Ecole de sciences et d'une Ecole de lettres à Alger (installées d'abord rue Scipion).</p>	
1880	<p>Le nombre d'écoles arabes-françaises n'est plus que de 16.</p> <p>3172 enfants musulmans fréquentent l'école (2.814 garçons et 358 filles).</p> <p>Parallèlement les élèves indigènes (2.000) se mettent à fréquenter les écoles françaises (surtout dans les villes).</p>	<p>A Alger le maître M. Fatha fait vivre son école qui n'est plus subventionnée par la municipalité.</p>
1881	<p>La nécessité d'adapter les méthodes d'enseignement et la formation des maîtres aux conditions spécifiques à l'Algérie coexiste paradoxalement avec l'accentuation d'une volonté centralisatrice qui aboutit à la politique du « Rattachement »</p>	<p>Les paradoxes de la politique française :</p> <p>L'expérience du « Rattachement » commence avec les <u>décrets du 26 août 1881</u>. On veut l'assimilation totale à la France aussi les décisions concernant l'organisation de L'Algérie sont éclatées entre les différents ministères parisiens comme s'il s'agissait d'une région métropolitaine.</p> <p>Dans le même temps, la <u>Législation de l'Indigénat</u> fait débat et suscite beaucoup d'opposition en France depuis 1874. A l'époque elle se</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	<p align="center">Faits et dispositions administratives</p> <p align="center"><i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</i> <i>En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i></p>	<p align="center">Notes et commentaires</p>
		<p>présente comme une tentative d'accommodement provisoire du droit français et de la mentalité indigène qui ne reconnaît pas la séparation des pouvoirs. Cf. sur le site, en « Archives » : « <i>Revue algérienne de législation et de jurisprudence-1890</i> » : extraits concernant les communes mixtes et l'indigénat.</p> <p>De fait elle semble en contradiction avec le politique d'assimilation.</p>
1881/ 1882	<p><u>Les lois du 16 juin 1881 et du 28 mars 1882 instaurent l'école gratuite, laïque et obligatoire en France.</u></p> <p><i>Le décret du 8 novembre 1881 institue l'Ecole des Beaux Arts à Alger.</i></p> <p>Création de l'Ecole d'Agriculture de Rouïba.</p>	<p>Jules Ferry a été profondément marqué par la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine. Il attribue ce désastre à la supériorité de la formation allemande. Ce sentiment n'est pas étranger à la réforme de l'enseignement qu'il élabore.</p> <p>Sa foi dans l'universalité des valeurs françaises et dans la mission civilisatrice de la France qui en est le corollaire, le conduit à agir de même en Algérie malgré les oppositions.</p> <p><i>Cf. sur le site, dans « Exposés » : « L'Algérie et la Métropole sous la III^{ème} République »</i></p> <p>Pour autant, Jules Ferry ne montre aucune complaisance envers les colons dont il généralise les traits les plus négatifs. Cf. sur le site, en « Archives » : « <i>Jules Ferry contre les « Rattachements »</i> ».</p>
1883	<p><u>Décret du 13 février 1883</u></p> <p>Texte organique qui définit « l'enseignement des indigènes »</p> <p>Il prévoit la création de 3 sortes d'« écoles spéciales » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les écoles principales dans les centres, -les écoles préparatoires ou de section, dans les douars, -les écoles enfantines pour garçons et filles de 3 à 8 ans. 	<p>Ferdinand BUISSON, directeur de l'Enseignement primaire au ministère de l'I.P, met l'accent sur le problème de la langue.</p> <p>Les écoles arabes françaises ont échoué parce qu'elles n'ont pas tenu compte de « <i>l'extrême différence de point de départ entre l'enfant dont le Français est la langue maternelle et celui qui l'ignore</i> ». L'écart se creuse au moment où l'on passe de</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i>	Notes et commentaires
1883	<p>Les « <i>écoles spéciales</i> » sont destinées aux communes indigènes, en territoire de commandement, dont elles sont des subdivisions. La commune indigène, ne compte pratiquement pas d'Européens.</p> <p>En territoire civil, le programme de colonisation officiel élaboré par l'administration française, prévoit la construction d'une école (souvent une classe unique, au moins au début) dans chaque village créé. L'école des nouveaux centres est ouverte à tous.</p> <p>En pratique les enfants indigènes ne sont pas nombreux à fréquenter les écoles françaises à la fin du XIX^{ème} siècle.</p> <p>Après la guerre de 1914 les photos d'époque montreront une plus grande mixité des classes dans les villages de colonisation.</p> <p><i>Cf. sur le site, dans « Portfolio » : photos de classe.</i></p> <p>Formation des maîtres :</p> <p>« <i>Des cours Normaux</i> » sont adjoints aux écoles normales de Constantine et d'Alger.</p> <p>Les EN formeront :</p> <ul style="list-style-type: none"> des maîtres français pour les écoles principales, des adjoints indigènes ayant le Brevet Elémentaire ou le Certificat d'Etudes pour les écoles préparatoires. 	<p>l'apprentissage mécanique au livre de lecture (la réalité est différente pour le calcul).</p> <p>On reporte à plus tard l'organisation de l'enseignement des filles, lorsque les élèves des classes enfantines seront en âge de fréquenter l'école primaire.</p> <p>L'Algérie est alors divisée en territoires civil et militaire. La superficie du premier, au nord, s'est beaucoup accrue aux dépens du second, au sud, depuis la défaite de 1870.</p> <p>En territoire civil, depuis l'arrêté du 25 avril 1880, il existe 42 communes mixtes. Souvent très étendues, elles ne comprennent qu'une petite minorité d'Européens.</p> <p>(En 1881, la population européenne d'Algérie est de 376.000 individus dont 195.000 Français.)</p> <p>A la tête de chacune d'elles, assisté d'adjoints, un administrateur civil préside la commission municipale composée d'élus européens représentant les centres de colonisation, des représentants élus par les djemaa des douars de la commune mixte, et des caïds commandant les douars.</p> <p>Les communes de plein exercice fonctionnent sur le modèle français. Le maire élu, assisté d'adjoints, est à la tête du conseil municipal élu. Depuis l'arrêté du 7 avril 1884 ce dernier est complété par des conseillers représentant la population musulmane.</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives	Notes et commentaires
	<p style="color: purple;">En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</p> <p style="color: red;">En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</p>	
	On nomme un adjoint indigène dans une école française chaque fois que le nombre d'enfants indigènes dépasse 25.	Ils sont élus par un collège restreint.
1883/ 1884	<p>Construction de 6 écoles en grande Kabylie dans le cercle de Fort National.</p> <p>Le Recteur Jeanmaire est à la tête de l'Académie d'Alger.</p> <p style="color: purple;">Victor Hugo devient Président d'honneur de la société : l'Union dramatique constituée par les lycéens d'Alger.</p>	
1883 à 1887	<p>Ouverture de 59 nouvelles écoles spéciales, soit au total 75 écoles indigènes dont 42 écoles de centres dirigées par un maître français et 33 écoles préparatoires dépendant d'un adjoint indigène, auxquelles s'ajoutent 29 classes d'initiation annexées aux écoles françaises.</p> <p><u>L'enseignement des filles :</u></p> <p>Il reste embryonnaire. Quelques tentatives en Kabylie, à Fort National, Bougie, Constantine, Nédroma, Chellala.</p> <p>Les filles montrent des dispositions à l'étude parfois supérieures à celles des garçons. Mais la coutume fixe pour elles aux environs de 8 ans l'âge d'être voilée et de rester à la maison, ce qui correspond à la classe enfantine.</p>	<p>L'enseignement indigène compte en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1882 : 3.172 élèves, • 1886 : 7.341 élèves, • 1887 : 9.064 élèves d'origine kabyle ou arabe. <p>Sur 75 écoles, 21 sont en Grande Kabylie et 15 dans l'arrondissement Bougie–Sétif.</p> <p>À Taddert-ou-Fella (région de Fort National) 40 filles sont scolarisées, internes, de familles pauvres : elles apprennent la couture, le ménage, la cuisine, le Français, le calcul, la géographie. Certaines iront jusqu'au certificat.</p> <p>Le problème du « déclassement » des fillettes qui fréquentent l'école durant quelques années et retrouvent ensuite difficilement leur place au sein de la société traditionnelle peu favorable à la femme, est longuement débattue. Ce problème fut rencontré dès</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives	Notes et commentaires
	<p style="color: purple;">En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</p> <p style="color: red;">En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</p>	
	<p>Pour les responsables politiques de l'époque il est hors de question d'imposer au delà une large scolarisation des filles.</p> <p>En France <u>la loi organique du 30 octobre 1886</u> améliore les conditions de recrutement et le traitement des instituteurs. Elle établit la laïcité du personnel enseignant.</p>	<p>l'ouverture des premiers ouvroirs. Il restera au centre des préoccupations des institutrices du bled jusqu'en 1962.</p>
1887	<p>En Algérie c'est une année de déficit budgétaire. L'Etat se désengage. Certaines communes prennent la relève, créent des écoles et paient les instituteurs.</p> <p><u>Application à l'Algérie de la loi organique du 30 octobre 1886.</u></p> <p><u>Le décret du 9 novembre 1887 régleme l'enseignement des indigènes</u>, il redéfinit l'école principale, l'école ordinaire, l'école enfantine (confiée aux institutrices et monitrices françaises)</p> <p>Le décret prévoit la formation des maîtres qui se destinent à cet enseignement « <i>par des cours normaux destinés à l'étude de l'arabe et du berbère, des mœurs et de l'hygiène</i> ».</p>	<p>Redéfinition de l'école principale : elle doit être dans un centre indigène important, loin d'un centre européen ; elle doit regrouper au moins 6 classes en comptant les classes préparatoires et celles de l'école principale.</p> <p>Celles qui ne répondent pas aux normes sont appelées « <i>ordinaires</i> »</p> <p>Ce sont bien les hommes de terrain comme Eugène Scheer, au fait de la difficulté éprouvée par des maîtres européens pour enseigner à des élèves dont ils ne parlent pas la langue, dont ils connaissent mal la religion et les coutumes, et pour lesquels les méthodes pédagogiques traditionnelles sont inadaptées, qui sont à l'origine de cette impulsion</p> <p>Des notions d'agriculture, et de travaux manuels s'y ajoutent.</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	<p align="center">Faits et dispositions administratives</p> <p align="center"><i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</i> <i>En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i></p>	Notes et commentaires
1888	L'EN de Mustapha est transférée à la Bouzaréah.	
1889	Création par le Recteur Jeanmaire du premier plan d'étude de l'enseignement indigène.	
1889 à 1891	<p>Le budget de l'Etat n'affecte aucun crédit à l'enseignement en Algérie pour la création d'écoles spéciales nouvelles. Quelques communes y suppléent</p> <p>L'enseignement indigène : 1887 = 9.064 élèves et 75 écoles, 1891 = 11 246 élèves fréquentent 124 écoles.</p>	
1891	<p><u>L'arrêté ministériel du 20 octobre 1891</u> créé « <i>une section spéciale</i> » annexée à l'Ecole Normale d'Alger-Bouzaréah.</p> <p>Il s'agit de donner aux maîtres diplômés une formation spéciale qui doit les préparer à enseigner dans les écoles arabes ou Kabyles (langue et notions diverses : agricoles, hygiène, notions médicales)</p> <p>Il prévoit la formation de 40 sectionnaires. Le nombre variera par la suite.</p>	<p>On tente d'adapter les méthodes d'enseignement aux contextes spécifiques à l'Algérie.</p> <p>Une grande importance est accordée à l'étude du français en limitant les complications grammaticales. Il s'agit de mettre l'accent sur le raisonnement et la formation pratique, manuelle et agricole.</p> <p>Il n'est pas question d'assimilation car il faut éviter de créer une rupture entre le mode de vie traditionnel et la leçon.</p> <p>L'instituteur est décrit comme « <i>un agent général de civilisation élémentaire plutôt qu'un maître d'école au sens ordinaire du mot</i> »</p> <p>Tels seront <i>M. Colomb à Biskra, M. Verdy en KABYLIE, M. Scheer.</i></p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives	Notes et commentaires
	<p style="color: purple;">En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</p> <p style="color: red;">En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</p>	
1892	<p>Le plan général de développement de l'instruction des Algériens est adopté.</p> <p>Plutôt que de répartir des écoles sur l'ensemble du territoire, ce qui risquerait de susciter un mouvement de révolte généralisée, il préconise un plan de scolarisation totale d'une région limitée et bien déterminée.</p> <p>Il prévoit la construction des écoles nécessaires aux garçons indigènes des villes et à ceux des communes de Kabylie dans les départements d'Alger et de Constantine.</p> <p>Les communes doivent couvrir 40 % de ces dépenses.</p> <p><u>Le Décret du 18 octobre 1892</u> définit les buts et les méthodes dans l'enseignement indigène. Il reprend ceux de 1883 et 1887.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il rappelle qu'il n'y a pas de séparation des écoles absolue entre l'enseignement primaire destiné aux indigènes et l'enseignement primaire ordinaire. Les enfants indigènes sont admis au même titre que les européens « <i>aux conditions fixées par les lois et règlements dans les écoles publiques de tout degré</i> » • Il insiste sur la neutralité religieuse « <i>la liberté de conscience des élèves est formellement garantie, ils ne peuvent être astreints à aucune pratique incompatible avec leur religion</i> » • Il redéfinit l'organisation des écoles indigènes : <ul style="list-style-type: none"> -Les <i>écoles principales</i> comportent au moins 3 classes. -Les <i>écoles ordinaires</i> deviennent écoles élémentaires. -L'école des garçons fonctionne selon des programmes particuliers, selon « <i>un critère d'utilité sociale</i> ». -Création de cours d'apprentissage. 	<p>On revient sur la politique des « rattachements » dont on a constaté les méfaits. Il faut gouverner l'Algérie au plus près et non depuis les ministères parisiens</p> <p>En mai Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique arrive à Alger avec les sénateurs Combes et Labiche, membres de la commission d'études sur l'Algérie instituée par le parlement. Le Recteur donne un dîner en son honneur auquel assiste Jules Ferry.</p> <p>Après un voyage en Kabylie il visite l'Ecole Normale et la Ligue de l'Enseignement.</p> <p style="color: red;">Cf. sur le site, en « Archives »:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le rapport manuscrit de E Scheer sur la tournée du ministre en Kabylie. -Extrait du rapport de M. Combes sur l'enseignement indigène (commission sénatoriale de 1892) <p>« <i>L'enseignement se donne pour but unique de former des élèves aimant le travail et pourvus de connaissances les plus indispensables : de les rapprocher de nous par initiation à notre langue, aux formes essentielles de notre pensée, aux méthodes qui ont assuré notre progrès matériel en vue d'améliorer de génération en génération leur mode d'existence et d'assurer leur mieux-être dans le cadre de la tradition</i> »</p> <p>Ainsi que le montre la citation, il s'agit de conduire les familles essentiellement rurales à reconnaître l'utilité de l'école.</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	<p style="text-align: center;">Faits et dispositions administratives</p> <p style="text-align: center; color: purple;">En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</p>	Notes et commentaires
	<p><u>L'enseignement des filles.</u></p> <p>Les avancées sont timides. Il reste lié à l'école enfantine afin de faire évoluer le statut de la femme. Comme par le passé l'adjonction d'un ouvroir semble gage de succès : « <i>dans les écoles de filles les élèves consacrent la moitié du temps des classes à la pratique de travaux d'aiguilles</i> »</p> <p>Les <i>maîtres français</i> des écoles indigènes sortent de la <i>Section spéciale</i> créée à l'Ecole normale de la Bouzaréah.</p> <p>Les <i>adjoints indigènes</i> sortent des cours normaux annexés aux Ecoles Normales d'Alger et de Constantine, après trois ans d'études et le brevet élémentaire. Ils sont <i>moniteurs</i> en cas d'échec.</p> <p>Le 22 décembre obsèques de E. Scheer.</p>	<p>Le maître qui apprend à greffer l'olivier pour améliorer le rendement de l'arbre et la qualité des fruits, qui donne des conseils d'hygiène pour limiter les infections, qui soigne les yeux malades et apprend à lire et à écrire aux enfants en adaptant ses leçons de morale aux réalités quotidiennes du village, fait la preuve des bienfaits de l'enseignement qu'il dispense.</p> <p>On note dans les débats de cette époque à propos de l'école l'importance de la notion de temps nécessaire au rapprochement progressif des modes de vie, et la prudence, que l'on jugera plus tard excessive, dans le projet de scolarisation des filles.</p> <p>Les sépultures de E. Scheer et Depeille : directeur de la première école arabe-française ont des emplacements proches.</p>
1894	Le 19 août : décès du professeur Masqueray.	« Exhumateur de Timgad », auteur de « <i>Souvenirs et visions d'Afrique</i> » il conciliait l'admiration pour l'Afrique antique et pour l'orientalisme. Il se distinguait en cela de son collègue l'écrivain Louis Bertrand.

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives <small>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</small>	Notes et commentaires
1895	<u>Le décret du 23 juillet 1895 organise 3 médersas</u> à Alger, Tlemcen et Constantine. Elles formeront les fonctionnaires musulmans.	
1898	En août, un nouveau plan d'étude sur les programmes déterminer la part des études éducatives et celles d'une utilité pratique immédiate.	
1899	<u>Création d'un certificat d'études primaires spécial aux écoles indigènes</u> en harmonie avec les études des écoles indigènes. On défend l'idée de deux diplômes d'un niveau équivalent mais relativement aux deux types d'enseignement correspondants. Toutefois les indigènes qui fréquentent l'école française présentent le certificat ordinaire. C'est la qualité des maîtres issus des <i>sections spéciales</i> qui est garante de la qualité de l'enseignement indigène.	<i>« Les maîtres des écoles indigènes forment une élite des fonctionnaires. Doués d'une intelligence, d'une activité et d'une instruction supérieure à la moyenne et imprégnés des devoirs que leur impose la mission de confiance dont ils sont chargés, ils s'appliquent à rester dignes de la France qu'ils représentent et qu'ils s'efforcent de faire connaître et aimer »</i> Recteur Jeanmaire
1900	Diminution des crédits affectés à l'enseignement indigène <i>« Il est profondément regrettable que nous soyons obligés d'arrêter l'élan donné et que nous nous trouvions réduits à piétiner sur place. Il est à souhaiter que le parlement, après avoir constatés que les crédits votés par lui depuis 1892 n'ont pas été inutiles, se</i>	

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i>	Notes et commentaires
	<i>décide à les maintenir à un chiffre suffisant ». Rapport du recteur Jeanmaire</i> Depuis 1890 seulement la moitié du programme prévu pour l'enseignement indigène est réalisé.	
1902	Ouverture de l'école Primaire Supérieure de Filles de Boufarik.	
1903	Ouverture de l'Ecole Supérieure de filles de Blidah.	
1904	Inauguration de la nouvelle Médersa à Alger.	
1905		<i>Le 25 janvier séance inaugurale du Comité du Vieil Alger « qui se propose de défendre le pittoresque de la ville arabe, d'en étudier, d'en rappeler l'histoire et de vulgariser les anciens souvenirs par des plaques commémoratives »</i> <i>Le 18 avril ouverture du XIV^{ème} Congrès des Orientalistes.</i>
1906		<i>Première exposition des ouvriers indigènes à la Médersa. Ces expositions favoriseront la rénovation des Arts musulmans en Algérie</i>
1907	Création de l'Ecole d'Agriculture de Maison Carrée. Le développement de l'enseignement indigène a encore ralenti. Les difficultés	

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives	Notes et commentaires
	<p><i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique.</i></p> <p><i>En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »</i></p>	
1907	<p>économiques au tournant du siècle n'y sont pas étrangères.</p> <p>Dans le même temps l'opposition des familles musulmanes à la scolarisation des filles se fait moins catégorique. (Ainsi on enregistre des demandes de conseillers municipaux musulmans et de notables de la ville de Bône favorables à cette scolarisation).</p> <p>Mais alors les conditions du plan devront être modifiées :</p> <p style="padding-left: 20px;">-En 1907 ce ne sera plus 380.000 garçons mais 730.000 enfants à scolariser (garçons+filles).</p> <p>En 1906 et 1907 les débats sur le budget de l'Instruction publique à l'Assemblée Algérienne des Délégations financières mettent l'accent sur le manque de moyens.</p> <p>La solution proposée consiste dans un enseignement de base étendu à plus d'enfants mais qui soit moins approfondi de façon à diminuer les frais. (Cf. sur le site, en « Archives » : « Ecoles auxiliaires –Projet Jeanmaire »).</p> <p>On envisage de donner une formation accélérée à des instituteurs auxiliaires et même d'avoir recours à des talebs venant des écoles coraniques.</p> <p>Selon les responsables politiques, il faudrait « <i>se résigner à perdre en profondeur ce</i></p>	<p>La crise économique fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle :</p> <p>Les viticulteurs algériens, encouragés par les banques au moment de la pénurie de vin français provoquée par le phylloxéra, avaient eu recours au crédit pour investir. Après la reconstitution du vignoble français la mévente des vins algériens entraînait la saisie des propriétés</p> <p>Il en était de même pour la culture des céréales. Dans les villages en création qui progressaient vers le sud, les faibles rendements et les pluies irrégulières exigeaient des équipements mécaniques onéreux achetés grâce aux emprunts. Plusieurs années consécutives de sécheresse et c'était la ruine faute de pouvoir faire face aux échéances.</p> <p>Les villages étaient alors privés de ressources car, dans un monde qui reposait sur l'agriculture, c'était toute l'économie qui était menacée.</p> <p>32.517 élèves sont scolarisés dans l'enseignement indigène dont 29.977 garçons</p> <p>Le retard de la scolarisation des filles est considérable.</p> <p>2.000 enfants d'origine indigène fréquentent les autres écoles.</p> <p>La démographie dans la population musulmane absorbe les efforts</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »	Notes et commentaires
	<p><i>qu'on gagnerait en étendue.</i> » mais multiplier les écoles.</p> <p>L'Académie se montre réservée quant à cette analyse et refuse en tout cas d'avoir recours aux talebs qui ne pourraient enseigner que le Coran.</p> <p>Le Recteur Jeanmaire nommé à Toulouse quitte l'Algérie.</p>	<p>de scolarisation déjà insuffisants.</p> <p>Cf. sur le site, en « Archives » des extraits du « <i>Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger</i> »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeanmaire – « <i>Nécessité de développer plus rapidement l'enseignement primaire des indigènes</i> » • Clémenceau et Jonnart – « <i>L'Instruction des Indigènes et l'Emprunt Algérien</i> » • « <i>Talebs et Mouderrès collaborateurs de l'Ecole indigène ?</i> » • Jeanmaire – « <i>Bourses d'études dans les cours complémentaires des écoles indigènes</i> » • Soualah- « <i>Ecoles nomades, projets</i> » • Dr Morsly – « <i>Distribution des prix de l'Ecole indigène Jules Ferry à Constantine</i> »
1908	<p>Pour faire face à la demande, on décide la création annuelle de 60 « <i>écoles auxiliaires</i> » qui s'ajouteraient aux créations d'écoles primaires de type normale. Elles seraient confiées, après un stage de 6 mois, à des moniteurs recrutés parmi les anciens élèves des écoles primaires et des cours complémentaires ayant le certificat d'études primaires. L'expérience sera interrompue par la guerre de 1914. Elle faisait l'objet de vives critiques comme « <i>école au rabais</i> ».</p>	<p>Dans l'ensemble l'opinion publique se prononce contre cette scolarisation au rabais.</p>
1909 /1910	<p>Le Congrès des maires d'Algérie se prononce pour la suppression de l'Enseignement Indigène.</p>	<p>Il faut souligner que les communes ne s'opposent pas à l'admission des enfants d'origine indigène, arabe et berbère, dans les écoles européennes, mais refusent, ou diffèrent, la construction d'écoles qui leur sont spécialement destinées et dont elles ne peuvent, ou ne veulent, assumer la part de charge qui leur revient et qui est importante (40%).</p>

1870-1914 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

Date	Faits et dispositions administratives En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Instruction publique. En rouge les documents consultables sur le site dans la rubrique « archives » ou « exposés »	Notes et commentaires
	<p>Le développement de l'enseignement des enfants indigènes est inférieur aux prévisions du plan d'ensemble de 1908. La construction des « écoles auxiliaires » ne suit pas le rythme prévu. Les communes prennent du retard par manque réel de moyens ou parfois par mauvaise volonté.</p> <p>On construit une moyenne de 52 classes par an lieu des 82 prévues.</p> <p>Création de l'Université Algérienne. Les Ecoles supérieures sont transformées en faculté.</p> <p><u>La loi du 6 octobre 1910</u> organise officiellement les cours complémentaires d'enseignement professionnel</p>	<p>Paradoxalement l'école indigène, qui sera vilipendée un demi-siècle plus tard comme symbole d'une société inégalitaire, matérialise à cette époque un courant de pensée très « arabophile ».</p>
1911	Création de 2 écoles primaires supérieures à Alger (filles et garçons)	
1913	Le Lycée d'Alger compte 1570 élèves. Les écoles d'Alger 17.000. Les écoles du département 70.000.	L'enseignement indigène compte en 1913 : 46.437 élèves, 468 écoles et 888 classes.
1914	<p>Début de la Grande Guerre</p> <p>Vus leurs mauvais résultats, on renonce au recrutement des moniteurs.</p> <p>200 instituteurs sont mobilisés. Ils sont remplacés par des élèves-maîtres de 2^{ème} année, étudiants des médersas ou élèves des cours complémentaires.</p>	<p>Viviani dirige le gouvernement.</p> <p>Le 2 août, mobilisation générale. Les principales écoles, le lycée sont occupés par la troupe.</p>